

APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DE MATERIEL DE SONORISATION

VALABLE DU 28 JUILLET 2017 AU 31 AOUT 2017

L'Institut français du Togo (IFT) procède à la vente de matériel scénique (lot indissociable) au plus offrant.

La vente s'effectuera par « **cession amiable** » relative au principe de « **la mise en concurrence des acquéreurs potentiels dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres.** »

LOT MATERIEL SONORISATION ACHETE EN 2009

- 2 ENCEINTES NEXO PS15 (aigu HS, filtre contrôle HS)
- 2 ENCEINTES NEXO SUB LS1200
- 2 AMPLIFICATEURS QSC 4050HD (potentiomètres rotatif volume HS)
- 4 RETOURS DE SCÈNE S2C PRO COAXIAL 15" (REMEMBRANÉS)
- 1 PROCESSEUR TD CONTROLLER NEXO
- CABLAGE SYSTEME NEXO
- 1 FLY CASE 19"4U
- 1 AMPLI INTER M 2X150W

Le matériel est visible au service technique de l'Institut Français du Togo. Merci de prendre préalablement contact avec **Monsieur Wilson Wisdom (00228 22 53 58 00 / 14 – technique@institutfrancais-togo.com)** avant toute visite qui pourra avoir lieu du 25/07/2017 au 04/08/2017 et du 21/08/2017 au 31/08/2017.

Les offres seront déposées au plus tard le 31 août 2017 - 17h00 au service comptable de l'Institut français du Togo sous plis fermés et adressées au **Secrétariat Général, Institut Français du Togo**. Un cahier de dépôt des offres devra être élargé à cet effet.

Sous peine de rejet, les offres devront faire apparaître les mentions suivantes : inscription sur l'enveloppe de l'offre concernée par la proposition (appel d'offres vente matériel sonorisation), à l'intérieur de l'enveloppe un simple courrier indiquera date, offre de prix pour le lot, nom et prénoms de l'acquéreur potentiel, adresse, numéro de téléphone (fixe ou portable), coordonnées bancaires, signature.

L'IFT se réserve le droit de n'accepter aucune offre si le prix proposé est jugé trop faible.

N.B. :

- Les ventes seront réalisées hors taxes et droits de douane, sans garantie de leurs états et sans possibilité de recours. Les acquéreurs devront s'engager par écrit à accepter le matériel en l'état, sans possibilité de recours ultérieur.